Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221118-2022_11_18_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – vendredi 18 novembre 2022

DEL.2022.11.18 – 001 : Mandat spécial du Conseil Municipal pour participer au Congrès des Maires

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de Conseillers absents : 8
- Nombre de procurations : 5
- Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 10 novembre 2022

Monsieur Benjamin Dervieux a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie		X		DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine		X		PIALLEPORT Thierry
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		PONS Annie
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		GUILBAULT Nicky
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane			X	
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221118-2022_11_18_001-DE

DEL.2022.11.18 – 001 : Mandat spécial du Conseil Municipal pour participer au Congrès des Maires

Le Congrès des Maires de France se tiendra du 22 au 24 novembre 2022. Lors de ces 3 jours, il sera proposé des conférences, des débats en plénière, des forums thématiques ou des points infos sur les grands sujets d'actualité.

Le Congrès des Maires étant une manifestation de nature à justifier la production d'un mandat spécial (article R2123-22-1 du code général des collectivités territoriales), il pourrait donc être accordé aux 4 élus devant s'y rendre et afin que la ville prenne en charge les frais liés à cet évènement sur présentation des justificatifs et sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,
Pour : 20
Contre : 6 (M. Farthouat Jean-Marc, M. Lagarrigue Henri, Mme Lalanne Nicole, M. Dos Santos Roméo, Mme Amra Julia, Mme Chartier Marie-Laetitia)
Abstention(s) : 0

- Donne mandat spécial à 4 élus (Madame le Maire, Madame Guilbault, Madame Del Pozo, Monsieur Roze) pour se rendre au Congrès des Maires de France du 21 au 23 novembre 2022 ;

- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce mandat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 18 novembre 2022

MAIRIE DE PAREMPUYRE 33 (Gironde)

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre